



Diocèse de Pamiers, Couserans & Mirepoix

Service des Pèlerinages

Atout France IM 009220002

Assurance Responsabilité civile professionnelle : Mutuelle St Christophe

« Se reposer sur le cœur de Marie »

Pèlerinage-Retraite diocésain

du 21 au 25 septembre 2026

Fiche d'inscription individuelle

Le service des Pèlerinages du diocèse organise un pèlerinage-retraite sur le thème « se reposer sur le cœur de Marie » du lundi 21 au vendredi 25 septembre 2026 (5 jours/4 nuits). Le nombre de participants est strictement limité à 50 personnes. Le voyage s'effectuera en car au départ de Pamiers.

Le service des Pèlerinages vous fera découvrir deux lieux majeurs d'apparitions mariales en pleine nature :

Tout d'abord, une courte étape à Notre Dame de la Salette (Isère) avec au programme :

- découverte du sanctuaire
- procession aux flambeaux
- un diner et une nuit sur place

Ensuite et surtout trois jours et trois nuits à Notre Dame du Laus (Hautes-Alpes) pour une retraite :

- église de Bon-Rencontre, chapelle du Précieux Sang, chambre de Benoîte, sentiers pédestres...

« La Vierge Marie a choisi le Laus pour sa beauté, sa paix, sa douceur et sa simplicité. Ces qualités favorisent en effet la réconciliation et annoncent l'apaisement intérieur vécu au sanctuaire. Refuge maternel, le Laïus est le cadre propice à ceux qui désirent prendre du temps sur place et s'ouvrir aux grâces de conversion et de réconfort. »



Enfin, retour par Marseille avec messe à Notre-Dame de la Garde. Arrivée à Pamiers le vendredi 25 septembre en début de soirée.

Le coût total de ce pèlerinage très particulier est fixé, tout compris (à l'exception du pique-nique pour le déjeuner du lundi) à **450 €** en chambre double ou triple. Quelques chambres individuelles sont toutefois proposées avec un supplément de 100 €.

Dans ce prix, des prestations sont comprises et mises en œuvre par le Service Diocésain des Pèlerinages : le transport dans un bus de 50 places, l'hébergement en chambre double ou triple, tous les repas (sauf un pique-nique), les visites des sanctuaires Seules les boissons sont en sus. Une assurance assistance et rapatriement est incluse.

Les personnes qui s'inscrivent (dans la limite de **50** - liste d'attente envisageable) doivent accepter les conditions générales de participation (CGP) arrêtées par le diocèse pour l'organisation des pèlerinages. Ces CGP peuvent être librement consultées sur le site internet du diocèse à la rubrique « PÈLERINAGES DIOCESAINS » au sein des POLES DIOCESAINS.

Les personnes doivent également s'acquitter lors de leur inscription d'un **acompte de 200 €** par chèque ou virement bancaire. **Le solde de 250 €** devra être versé pour la **fin août 2026**. Conformément aux CGP, le participant peut annuler son inscription à tout moment moyennant le paiement de frais ; pour ce pèlerinage, seuls des frais de **100 €** pourront être retenus pour toute annulation non justifiée.

FICHE D'INSCRIPTION (à retourner complétée au Service des Pèlerinages)

Je soussigné Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Date de naissance :

Téléphone portable :

Adresse électronique :

Coordonnées d'une personne à prévenir en cas d'urgence :

Souhaite partager sa chambre avec :

- Déclare m'inscrire au Pèlerinage se déroulant du 21 au 25 septembre 2026
- Accepte les conditions générales et particulières du diocèse pour la participation aux pèlerinages qui m'ont été précisées
- Verse la somme de 200 € (300 € si chambre individuelle) à titre d'acompte et m'engage à verser le solde de 250 € au plus tard le 31 août 2026 (virement ou chèque à l'ordre de : « AD Pamiers - Pèlerinages »).

Fait à le 2026

(signature)

Observation éventuelle (régime, handicap, ...)